



FICHE DE NUMEROTATION N° 560856-203794

Autorite Contractante:

HOPITAL DU MALI

MARCHE N° 2799/M-2025

**DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

MODE DE PASSATION: ENTENTE DIRECTE

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

**OBJET: FOURNITURE DES REACTIFS POUR AUTOMATES DE BIOCHIMIE CLINIQUE ET
HEMATOLOGIE POUR PENTRA 400, PENTRA XL80 DE LABORATOIRE POUR LE
COMPTE DE L'HOPITAL DU MALI.**

TITULAIRE(S):

INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE ITL NIF: 082215180V

MONTANT DU MARCHE: 130 203 200 F CFA HT

DELAI D'EXECUTION: 6 mois et un délai de livraison de 72H à la commande

FINANCEMENT: FC

Section : 616

Chapitre

Nature

50120100010001000000

641161

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-07-23 16:02:31.0

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

HOPITAL DU MALI

M A R C H É PAR ENTENTE DIRECTE AUTORISE PAR LA LETTRE N°00495/ MEF
-DGMP-DSP / DU 20 FEVRIER 2025

MARCHE PAR ENTENTE DIRECTE N°.....

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____ PAR ORDRE DE SERVICE N° _____

OBJET : FOURNITURE DES REACTIFS POUR AUTOMATES DE BIOCHIMIE CLINIQUE ET HEMATOLOGIE POUR PENTRA 400, PENTRA XL80 DE LABORATOIRE POUR LE COMPTE DE L'HOPITAL DU MALI.

ATTRIBUTAIRE : INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE (ITL)

LIEU D'ENREGISTREMENT : BAMAKO

- ❖ NO DE REGISTRE DE COMMERCE : MABKO -2004. A. 1440
- ❖ N° D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) : 082215180V
- ❖ TEL : 75 05 67 75
- ❖ ADRESSE : SOTUBA BOUGOUBA

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ : CENT TRENTE MILLIONS DEUX CENT TROIS MILLE DEUX CENT (130 203 200) F CFA, HORS TAXES (HT).

DÉLAI D'EXÉCUTION : SIX (06) MOIS ET UN DELAI DE LIVRAISON DE SOIXANTE-DOUZE (72) HEURES A LA COMMANDE.

FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME (BA) ET OU NATIONAL EXERCICE 2025

CHAPITRES : 50-1-2010-0010-001-000000

NATURE 64-1-1 61 : Trente Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cinq Cent (30 398 500) FCFA

NATURE 606 : Quatre Vingt Dix Neuf Millions Huit Cent Quatre Mille Sept Cent (99 804 700) FCFA

ENREGISTREMENT AU SERVICE DES IMPÔTS

Aux termes de l'appel d'offres par un marché par entente directe, fourniture de réactifs d'automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali, conclu entre la Direction générale de l'Hôpital du Mali, d'une part et **INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE (ITL)** inscrit au registre de commerce sous le n° MABKO -2004. A. 1440, NIF : 082215180V Tél : 75 05 67 75, faisant élection de domicile à **SOTUBA BOUGOUBA / BAMAKO** (ci-après désigné comme le « Gérant » d'autre part:

Attendu que la Direction Générale de l'Hôpital du Mali désire fourniture de réactifs d'automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali soient effectués et certaines fournitures annexes assurés par le fournisseur, c'est-à-dire, fourniture de réactifs d'automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali et a accepté une offre du service pour le fournisseur de ces services, pour un montant total, Hors Taxes, de : **Cent Trente Millions Deux Cent Trois Mille Deux Cent (130 203 200) F CFA, Hors Taxes (HT)**, pour un délai d'exécution de six (06) mois avec un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande (ci-après désigné comme le «Le montant du contrat»).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - f) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - g) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP) ; et
 - h) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels].
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent marché ont fait signer le présent document relatif à la fourniture de réactifs d'automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali, conclu entre l'Hôpital du Mali et le prestataire **INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE (ITL)** inscrit au registre de commerce sous le n° MABKO -2004. A. 1440, NIF : 082215180V Tél : 75 05 67 75, faisant élection de domicile à SOTUBA BOUGOUBA / BAMAKO passé par un marché par entente directe, relatif à l'achat de réactifs automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali, pour un montant total, Hors Taxes, de **Cent Trente Millions Deux Cent Trois Mille Deux Cent (130 203 200) F CFA**, pour un délai d'exécution de six (06) mois avec un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande, financé par le Budget Autonome et National Exercice 2025 à hauteur de 100 % conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odontostomatologie, produits et matériels de diagnostic et de soins.

Lu et accepté, Le

FOURNISSEUR



Bamako, le 17/06/2025

Vu, le Délégué du

CONTROLEUR FINANCIER
AUPRES DE L'HOPITAL DU MALI

CONTRÔLE FINANCIER
VISÉ

8-0 JUN 2025

Bamako, le

REPUBLIQUE DU MALI

Conclu par,

LA DIRECTRICE GENERALE DE
L'HOPITAL DU MALI



Bamako, le 20/06/2025

Approuvé par,

MADAME LE MINISTRE DE LA
SANTÉ ET DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL



Bamako, le

18 JUIL 2025

25 JUN 2025

Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures et services connexes s'applique au présent marché.

Section VI : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

[L'Autorité contractante sélectionne et insère le texte approprié en utilisant les exemples fournis ci-dessous ou un texte différent acceptable ; et supprime le texte en italiques]

CCAG 1.1 (g)	Maître d'Ouvrage : Ministère de la Santé et du Développement Social Maître d'Ouvrage délégué (le cas échéant) : Chef de Projet : Hôpital du Mali Personne Responsable du Marché : La Directrice Générale de l'Hôpital du Mali
CCAG 1.1 (l)	Chef de Projet : Hôpital du Mali Personne Responsable du Marché : La Directrice Générale de l'Hôpital du Mali
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms Version 2010 est la version la plus récente)]
CCAG 5.1 (a)	les prix du présent marché sont conclus Hors Taxes, conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Le montant serait payé en Hors taxes pour : Le montant sera payé en total, Hors Taxes, de Cent Trente Millions Deux Cent Trois Mille Deux Cent (130 203 200) F CFA, pour un délai d'exécution de six (06) mois avec un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande, financé par le Budget Autonome et National Exercice 2025 à hauteur de 100 %.
CCAG 6.1	[Note : selon le Code des Marchés publics (Art 31 1 et 2) « Les candidats aux marchés publics peuvent se grouper pour concourir à l'obtention des marchés publics sous forme de groupements d'entreprises solidaires ou de groupements d'entreprises conjointes, sous réserve de respecter les règles interdisant les entraves à la concurrence. Les membres du groupement sont conjoints lorsque chacun de ses membres s'engage à exécuter une ou plusieurs parties du marché identifiées quant à leur nature et à leur prix sans encourir de responsabilité quant à l'exécution des autres parties du marché. Les membres du

	groupement sont solidaires lorsque chacun de ses membres est engagé pour la totalité du marché » En général, l'Autorité contractante souhaitera que le groupement soit solidaire, et il n'y aura pas lieu de modifier le CCAG. Dans le cas où l'Autorité contractante souhaiterait que le groupement soit conjoint, insérer ici la disposition suivante : « les membres du groupement seront conjoints au sens du Code des Marchés publics »].
CCAG 8.1	Aux fins de notification, l'adresse de l'Autorité contractante sera : Ministère de la Santé et du Développement Social Hôpital du Mali Personne Responsable du Marché : La Directrice Générale de l'Hôpital du Mali 1^{er} Étage/n° 01 de bureau Service Financier Pays : Mali
CCAG 9.1	Les prix du présent marché sont conclus en Hors Taxes, conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Toutefois une redevance de 0.5% du montant du marché doit être payée aux impôts.
CCAG 10.2	[Note : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Attributaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.6 a) du CCAG dans le document d'appel d'offres.] Note explicative à l'intention des candidats : Au moment de la finalisation du marché la clause 10.6 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA : « La Clause 10.6 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».
CCAG 12.1	Ensemble des documents de la Section VII – Spécifications techniques et Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques.
CCAG 14.1	Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés [les prix sont ferme et non révisable»].

	Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ dans laquelle : P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.
CCAG 15.1	Clause 15.1 du CCAG : LES PAIEMENTS AU PRESTATAIRE SERONT EFFECTUÉS PAR LE PAYEUR GENERAL DU TRESOR EN CREDITANT LE COMPTE BANCAIRE N° : ML041 01211 025114755 401- 63 à la BIM- SA AU NOM DE INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE (ITL). Règlement des prestations : Le règlement sera effectué comme suit : i) Règlement de l'Avance : [préciser le taux qui ne saurait excéder trente (30%)¹] pour cent du montant du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format jugé acceptable par l'Autorité contractante. (Sans Object) ii) A la livraison : [préciser le taux] pour cent du prix du Marché des Fournitures embarquées sera réglé contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 12 du CCAG. (Sans Object) iii) À la réception définitive : le solde de [préciser le taux] pour cent du prix du Marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur

¹Montant maximal autorisé des avances selon l'article 105 du CMP

	réception définitive, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante (sans Object).
CCAG 15.4	Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours conformément à l'article 108.6 du Code des Marchés Publics. Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre chargé des Finances de l'État membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté d'un point. (Article 108.6 du Code des Marchés Publics)
CCAG 16.1	Les prix sont exprimés intégralement en F CFA, Hors Taxes conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Toutefois une redevance de 0.5% du montant du marché doit être payée aux impôts.
CCAG 16.2	Délai d'exécution de six (06) mois avec un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande.
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq (5) pourcent du montant du Marché.
CCAG 17.3	Une garantie de bonne exécution est requise par l'Autorité contractante, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : [insérer les informations] <u>Sans Objets</u>
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : [décrire les types, fréquences, procédures utilisées pour réaliser ces inspections et ces essais]
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à la [Direction Générale de l'Hôpital du Mali]
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard. Le montant maximum des pénalités de retard sera de 1/2500^{ème}

CCAG 27.3	[Lorsque l'Autorité contractante souhaitera retenir un délai de garantie différent de celui prévu au CCAG, il conviendra de l'indiquer ici, sinon ne pas modifier le CCAG] SANS OBJETS
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : SANS OBJETS



Distributeur agréé
services commerciaux
services administratifs
E-mail

HORIBA
(223) 75 05 67 75
(223) 76 45 15 40
vlitl@yahoo.fr

BP E3800
SOTUBA - BOUGOUBA
BAMAKO

ITL

Innovation Technologie et Laboratoire

Registre du commerce : MA BKO 9004 A 440 NIF : 082215180V

Domiciliation Bancaire : BIM ML041 01211 025114755 401-63

BAMAKO

ACTE D'ENGAGEMENT

A Madame La Directrice Générale de l'Hôpital du Mali

Je soussigné Monsieur Vincent LIMOUSI ; gérant, agissant au nom et pour le compte de Innovation Technologie et Laboratoire (ITL)

Inscrit au registre de commerce sous le n°MA BKO 2004 A 440 N I F : 082215180V faisant élection de domicile à BAMAKO.

Après avoir pris connaissance et examiné toutes les clauses du contrat et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature des fournitures des réactifs de laboratoire de l'hôpital du Mali, me soumetts et m'engage à exécuter le présent contrat conforme à l'objet pour les sommes de :

Montant indicatif : **Cent trente millions deux cent trois mille deux cent francs CFA HT.**

Montant H T : **130 203 200 FCFA HT.**

Je m'engage à commencer et terminer la parfaite exécution du marché dans un délai d'exécution de 6 mois, et un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande à compter de la date de réception de la notification de l'approbation du marché.

Je garantis l'administration contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

En outre, nous acceptons de nous soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent contrat feront l'objet de virement bancaire par l'Agent Comptable de L'Hôpital du Mali dans le compte bancaire n°:

BIM ML041 01211 025114755 401-63 ouvert au nom de Innovation Technologique et Laboratoire

Fait à BAMAKO, le

17/06/18
I.T.L.
BP E 3800
Bamako-Mali



Distributeur agréé
Services commerciaux
Services administratifs
E-mail

HORIBA
(223) 75 05 67 75
(223) 76 45 15 40
vilit@yahoo.Fr

BP E3800
SOTUBA - BOUGOUBA
BAMAKO

HOPITAL DU MALI BAMAKO

Fourniture des réactifs pour automates de biochimie clinique et hématologie pour PENTRA PC400, PENTRA XL80 de laboratoire pour le compte de l'Hopital du Mali

DEVIS ESTIMATIF

REFERENCE	DESCRIPTION	CDT	PU	QTE	TOTAL
1220001611	ABX PENTRA CRP CP	200	241 600	50	12 080 000
1220001627	ABX PENTRA ALT CP	250	32 100	25	802 500
1220001628	ABX PENTRA AMYLASE CP	125	78 900	6	473 400
1220001629	ABX PENTRA AST CP	250	32 100	25	802 500
1220001630	ABX PENTRA GGT CP	250	53 200	7	372 400
1220001631	ABX PENTRA LIPASE CP	100	153 200	7	1 072 400
1220001632	ABX PENTRA CK NAC CP	125	48 900	4	195 600
1220001635	ABX PENTRA BILIRUBIN DIRECT CP	100	24 200	15	363 000
1220001637	ABX PENTRA IRON CP	282	36 300	6	217 800
1220001638	ABX PENTRA LDL DIRECT CP	100	332 100	20	6 642 000
1220001639	ABX PENTRA BILIRUBIN TOTAL CP	130	27 900	12	334 800
1220001640	ABX PENTRA TRIGLYCERIDES CP	295	94 200	12	1 130 400
1220001641	ABX PENTRA UREA CP	220	37 900	25	947 500
1220001642	ABX PENTRA URINARY PROTEINS CP	100	17 900	7	125 300
1220001645	ABX PENTRA CO2 RTU	200	62 600	12	751 200
1220001646	ABX PENTRA MAGNESIUM RTU	200	17 900	15	268 500
1220001664	ABX PENTRA ALBUMIN CP	327	28 400	6	170 400
1220001665	ABX PENTRA PHOSPHORUS CP	100	21 600	15	324 000
1220001668	ABX PENTRA GLUCOSE PAP CP	295	23 200	45	1 044 000
1220001670	ABX PENTRA URIC ACID CP	220	40 000	25	1 000 000
1220001754	ABX PENTRA DEPROTEINIZER CP	30 mL	38 900	24	933 600
1300017438	ABX PENTRA PRECITEST SOLUTION	30ml	82 100	2	164 200
1220001769	ABX PENTRA ETCHING CP	25ml	30 500	6	183 000
1220001789	ABX PENTRA CLEAN-CHEM 99 CP	99 mL	85 800	36	3 088 800
1220001824	ABX PENTRA LDH CP	125	35 800	6	214 800
1220001626	ABX PENTRA ALP CP	125	17 900	6	107 400
1220001891	CUVETTE SEGM. RACK P400 (450)	450	708 900	72	51 040 800
1220001907	ABX PENTRA ENZYMATIC CREATININE CP	120	55 800	96	5 356 800
1220001926	ABX PENTRA TRANSFERRIN CP	100	160 000	4	640 000
1220001934	ABX PENTRA HDL DIRECT 100 CP	100	147 400	20	2 948 000
1220001954	ABX PENTRA CALCIUM AS CP	250	44 200	15	663 000
1300032563	ABX Pentra Micro ALBUMIN 2 CP	150	109 500	6	657 000
1220001616	ABX PENTRA CRP CAL	5 x 1mL	380 500	4	1 522 000

REFERENCE	DESCRIPTION	CDT	PU	QTE	TOTAL
1220001618	ABX PENTRA RF CAL	5 x 1mL	195 300	2	390 600
1220001647	ABX PENTRA HDL CAL	2 x 1mL	266 300	2	532 600
1220001648	ABX PENTRA CO2 CAL	3 x 3 mL	30 500	2	61 000
1220001652	ABX PENTRA MULTICAL	10 x 3mL	421 100	6	2 526 600
1220001927	ABX PENTRA SP CAL	5 x 1ml	292 100	4	1 168 400
1300032565	ABX Pentra Micro ALB 2 Cal	3 x 2mL	214 200	2	428 400
1220001678	ABX PENTRA LDL CAL	2 x 1mL	277 900	4	1 111 600
1220001621	ABX PENTRA IMMUNO I CTRL L/H	2(1 x 3mL)	386 300	6	2 317 800
1220001622	ABX PENTRA IMMUNO II CTRL L/H	2(1 x 3mL)	292 600	6	1 755 600
1220001650	ABX PENTRA CO2 CONTROL	3 x 3 mL	97 900	1	97 900
1220001653	ABX PENTRA N MultiControl	10 x 5mL	260 000	6	1 560 000
1220001654	ABX PENTRA P MultiControl	10 x 5mL	294 700	6	1 768 200
1300026187	ABX PENTRA CK 2 CONTROL	2 x 3 mL	231 100	1	231 100
1220001967	ABX PENTRA MICRO ALB CTRL L/H	2 x 10mL	250 000	1	250 000
1210906013	ABX LYSEBIO 0,4L	0.4l	87 900	15	1 318 500
1210906003	ABX BASOLYSE II 1L	1l	97 900	30	2 937 000
1210903010	ABX CLEANER 1L	1l	86 800	20	1 736 000
1210901020	ABX DILUENT 20L	20l	297 900	30	8 937 000
1210206010	ABX EOSINOFIX 1L	1l	100 000	20	2 000 000
1212062203	ABX DIFFTROL (2N)	3ml	288 400	6	1 730 400
1210401005	ABX MINOCLAIR 0,5L	0.5l	117 900	6	707 400
TOTAL HORS TAXES					130 203 200

Devis estimatif arrêté à la somme de : Cent trente millions deux cent trois mille deux cent francs CFA HT

I.T.L.
B.P.E. 1800
Bamako

17/16/25



Distributeur agréé
Services commerciaux
Services administratifs
E-mail

HORIBA
(223) 75 05 67 75
(223) 76 45 15 40
vilit@yahoo.Fr

BP E3800
SOTUBA - BOUGOUBA
BAMAKO

HOPITAL DU MALI BAMAKO

Fourniture des réactifs pour automates de biochimie clinique et hématologie pour PENTRA PC400, PENTRA XL80 de laboratoire pour le compte de l'Hopital du Mali

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

du

REFERENCE	DESCRIPTION		En chiffres	En lettres
1220001611	ABX PENTRA CRP CP	200		
1220001627	ABX PENTRA ALT CP	250	241 600	deux cent quarante et un mille six cent
1220001628	ABX PENTRA AMYLASE CP	125	32 100	trente deux mille cent
1220001629	ABX PENTRA AST CP	250	78 900	soixante dix huit mille neuf cent
1220001630	ABX PENTRA GGT CP	250	32 100	trente deux mille cent
1220001631	ABX PENTRA LIPASE CP	100	53 200	cinquante trois mille deux cent
1220001632	ABX PENTRA CK NAC CP	125	153 200	cent cinquante trois mille deux cent
1220001635	ABX PENTRA BILIRUBIN DIRECT CP	100	48 900	quarante huit mille neuf cent
1220001637	ABX PENTRA IRON CP	282	24 200	vingt quatre mille deux cent
1220001638	ABX PENTRA LDL DIRECT CP	100	36 300	trente six mille trois cent
1220001639	ABX PENTRA LDL DIRECT CP	130	332 100	trois cent trente deux mille cent
1220001640	ABX PENTRA BILIRUBIN TOTAL CP	295	27 900	vingt sept mille neuf cent
1220001641	ABX PENTRA TRIGLYCERIDES CP	220	94 200	quatre vingt quatorze mille deux cent
1220001642	ABX PENTRA UREA CP	100	37 900	trente sept mille neuf cent
1220001645	ABX PENTRA URINARY PROTEINS CP	200	17 900	dix sept mille neuf cent
1220001646	ABX PENTRA CO2 RTU	200	62 600	soixante deux mille six cent
1220001664	ABX PENTRA MAGNESIUM RTU	327	17 900	dix sept mille neuf cent
1220001665	ABX PENTRA ALBUMIN CP	100	28 400	vingt huit mille quatre cent
1220001668	ABX PENTRA PHOSPHORUS CP	295	21 600	vingt et un mille six cent
1220001670	ABX PENTRA GLUCOSE PAP CP	220	23 200	vingt trois mille deux cent
1220001754	ABX PENTRA URIC ACID CP	30 mL	40 000	quarante mille
12200017438	ABX PENTRA DEPROTEINIZER CP	30ml	38 900	trente huit mille neuf cent
1220001769	ABX PENTRA PRECITEST SOLUTION	25ml	82 100	quatre vingt deux mille cent
1220001789	ABX PENTRA ETCHING CP	99 mL	30 500	trente mille cinq cent
1220001824	ABX PENTRA CLEAN-CHEM 99 CP	125	85 800	quatre vingt cinq mille huit cent
1220001824	ABX PENTRA LDH CP	125	35 800	trente cinq mille huit cent
1220001891	ABX PENTRA ALP CP	450	17 900	dix sept mille neuf cent
1220001907	CUVETTE SEGM. RACK P400 (450)	120	708 900	sept cent huit mille neuf cent
1220001926	ABX PENTRA ENZYMATIC CREATININE CP	100	55 800	cinquante cinq mille huit cent
1220001934	ABX PENTRA TRANSFERRIN CP	100	160 000	cent soixante mille
1220001954	ABX PENTRA HDL DIRECT 100 CP	250	147 400	cent quarante sept mille quatre cent
1300032563	ABX PENTRA CALCIUM AS CP	150	44 200	quarante quatre mille deux cent
1220001616	ABX PENTRA Micro ALBUMIN 2 CP	5 x 1mL	109 500	cent neuf mille cinq cent
1220001616	ABX PENTRA CRP CAL	5 x 1mL	380 500	trois cent quatre vingt mille cinq cent

RENCE	DESCRIPTION	200	En chiffres	En lettres
1220001618	ABX PENTRA RF CAL	2 x 1mL	195 300	cent quatre vingt quinze mille trois cent
1220001647	ABX PENTRA HDL CAL	3 x 3 mL	266 300	deux cent soixante six mille trois cent
1220001648	ABX PENTRA CO2 CAL	10 x 3mL	30 500	trente mille cinq cent
1220001652	ABX PENTRA MULTICAL	5 x 1ml	421 100	quatre cent vingt et un mille cent
1220001927	ABX PENTRA SP CAL	3 x 2mL	292 100	deux cent quatre vingt douze mille cent
1300032565	ABX Pentra Micro ALB 2 Cal	2 x 1mL	214 200	deux cent quatorze mille deux cent
1220001678	ABX PENTRA LDL CAL	2(1 x 3mL)	277 900	deux cent soixante dix sept mille neuf cent
1220001621	ABX PENTRA IMMUNO I CTRL L/H	2(1 x 3mL)	386 300	trois cent quatre vingt six mille trois cent
1220001622	ABX PENTRA IMMUNO II CTRL L/H	3 x 3 mL	292 600	deux cent quatre vingt douze mille six cent
1220001650	ABX PENTRA CO2 CONTROL	3 x 3 mL	97 900	quatre vingt dix sept mille neuf cent
1220001653	ABX PENTRA N MultiControl	10 x 5mL	260 000	deux cent soixante mille
1220001654	ABX PENTRA P MultiControl	10 x 5mL	294 700	deux cent quatre vingt quatorze mille sept cent
1300026187	ABX PENTRA CK 2 CONTROL	2 x 3 mL	231 100	deux cent trente et un mille cent
1220001967	ABX PENTRA MICRO ALB CTRL L/H	2 x 10mL	250 000	deux cent cinquante mille
1210906013	ABX LYSEBIO 0,4L	0.4l	87 900	quatre vingt sept mille neuf cent
1210906003	ABX BASOLYSE II 1L	1l	97 900	quatre vingt dix sept mille neuf cent
210903010	ABX CLEANER 1L	1l	86 800	quatre vingt six mille huit cent
1210901020	ABX DILUENT 20L	20l	297 900	deux cent quatre vingt dix sept mille neuf cent
210206010	ABX EOSINOFIX 1L	1l	100 000	cent mille
212062203	ABX DIFFTROL (2N)	3ml	288 400	deux cent quatre vingt huit mille quatre cent
1210401005	ABX MINOCLAIR 0,5L	0.5l	117 900	cent dix sept mille neuf cent

LE FOURNISSEUR

17/6/25

ITL
B.P.E 3850
Bamako Mali



Distributeur agréé
Services commerciaux
Services administratifs
E-mail

HORIBA
(223) 75 05 67 75
(223) 76 45 15 40
vilit@yahoo.fr

BP E3800
SOTUBA - BOUGOUBA
BAMAKO

**HOPITAL DU MALI
BAMAKO**

Fourniture des réactifs pour automates de biochimie clinique et hématologie pour PENTRA PC400, PENTRA XL80 de laboratoire pour le compte de l'Hopital du Mali

BORDEREAU DES QUANTITES

du

REFERENCE	DESCRIPTION	En chiffres	En lettres
1220001611	ABX PENTRA CRP CP	50	cinquante
1220001627	ABX PENTRA ALT CP	25	vingt cinq
1220001628	ABX PENTRA AMYLASE CP	6	six
1220001629	ABX PENTRA AST CP	25	vingt cinq
1220001630	ABX PENTRA GGT CP	7	sept
1220001631	ABX PENTRA LIPASE CP	7	sept
1220001632	ABX PENTRA CK NAC CP	4	quatre
1220001635	ABX PENTRA BILIRUBIN DIRECT CP	15	quinze
1220001637	ABX PENTRA IRON CP	6	six
1220001638	ABX PENTRA LDL DIRECT CP	20	vingt
1220001639	ABX PENTRA BILIRUBIN TOTAL CP	12	douze
1220001640	ABX PENTRA TRIGLYCERIDES CP	12	douze
1220001641	ABX PENTRA UREA CP	25	vingt cinq
1220001642	ABX PENTRA URINARY PROTEINS CP	7	sept
1220001645	ABX PENTRA CO2 RTU	12	douze
1220001646	ABX PENTRA MAGNESIUM RTU	15	quinze
1220001664	ABX PENTRA ALBUMIN CP	6	six
1220001665	ABX PENTRA PHOSPHORUS CP	15	quinze
1220001668	ABX PENTRA GLUCOSE PAP CP	45	quarante cinq
1220001670	ABX PENTRA URIC ACID CP	25	vingt cinq
1220001754	ABX PENTRA DEPROTEINIZER CP	24	vingt quatre
1300017438	ABX PENTRA PRECITEST SOLUTION	2	deux
1220001769	ABX PENTRA ETCHING CP	6	six
1220001789	ABX PENTRA CLEAN-CHEM 99 CP	36	trente six
1220001824	ABX PENTRA LDH CP	6	six
1220001626	ABX PENTRA ALP CP	6	six
1220001891	CUVETTE SEGM. RACK P400 (450)	72	soixante douze
1220001907	ABX PENTRA ENZYMATIC CREATININE CP	96	quatre vingt seize
1220001926	ABX PENTRA TRANSFERRIN CP	4	quatre
1220001934	ABX PENTRA HDL DIRECT 100 CP	20	vingt
1220001954	ABX PENTRA CALCIUM AS CP	15	quinze
12200032563	ABX Pentra Micro ALBUMIN 2 CP	6	six

ATL

REFERENCE	DESCRIPTION	En chiffres	En lettres
1220001616	ABX PENTRA CRP CAL	4	quatre
1220001618	ABX PENTRA RF CAL	2	deux
1220001647	ABX PENTRA HDL CAL	2	deux
1220001648	ABX PENTRA CO2 CAL	2	deux
1220001652	ABX PENTRA MULTICAL	6	six
1220001927	ABX PENTRA SP CAL	4	quatre
1300032565	ABX Pentra Micro ALB 2 Cal	2	deux
1220001678	ABX PENTRA LDL CAL	4	quatre
1220001621	ABX PENTRA IMMUNO I CTRL L/H	6	six
1220001622	ABX PENTRA IMMUNO II CTRL L/H	6	six
1220001650	ABX PENTRA CO2 CONTROL	1	un
1220001653	ABX PENTRA N MultiControl	6	six
1220001654	ABX PENTRA P MultiControl	6	six
1300026187	ABX PENTRA CK 2 CONTROL	1	un
1220001967	ABX PENTRA MICRO ALB CTRL L/H	1	un
1210906013	ABX LYSEBIO 0,4L	15	quinze
1210906003	ABX BASOLYSE II 1L	30	trente
1210903010	ABX CLEANER 1L	20	vingt
1210901020	ABX DILUENT 20L	30	trente
1210206010	ABX EOSINOFIX 1L	20	vingt
1212062203	ABX DIFFTROL (2N)	6	six
1210401005	ABX MINOCLAIR 0,5L	6	six

LE FOURNISSEUR

17/6/25

BP.E 3
Pamali Mali



Distributeur agréé
Services commerciaux
Services administratifs
E-mail

VILIT
(223) 75 05 67 75
(223) 76 45 15 40
vilit@yahoo.fr

BP E3800
SOTUBA - BOUGOUBA
BAMAKO

HOPITAL DU MALI BAMAKO

Fourniture des réactifs pour automates de biochimie clinique et hématologie pour PENTRA PC400, PENTRA XL80 de laboratoire pour le compte de l'Hopital du Mali

CALENDRIER DE LIVRAISON

du

REFERENCE	DESCRIPTION	CONDITIONNE MENT	QTE	LIVRAISON	
				DELAI	LIEU
1220001611	ABX PENTRA CRP CP	200	50	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001627	ABX PENTRA ALT CP	250	25	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001628	ABX PENTRA AMYLASE CP	125	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001629	ABX PENTRA AST CP	250	25	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001630	ABX PENTRA GGT CP	250	7	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001631	ABX PENTRA LIPASE CP	100	7	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001632	ABX PENTRA CK NAC CP	125	4	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001635	ABX PENTRA BILIRUBIN DIRECT CP	100	15	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001637	ABX PENTRA IRON CP	282	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001638	ABX PENTRA LDL DIRECT CP	100	20	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001639	ABX PENTRA BILIRUBIN TOTAL CP	130	12	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001640	ABX PENTRA TRIGLYCERIDES CP	295	12	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001641	ABX PENTRA UREA CP	220	25	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001642	ABX PENTRA URINARY PROTEINS CP	100	7	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001645	ABX PENTRA CO2 RTU	200	12	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001646	ABX PENTRA MAGNESIUM RTU	200	15	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001664	ABX PENTRA ALBUMIN CP	327	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001665	ABX PENTRA PHOSPHORUS CP	100	15	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001668	ABX PENTRA GLUCOSE PAP CP	295	45	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001670	ABX PENTRA URIC ACID CP	220	25	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001754	ABX PENTRA DEPROTEINIZER CP	30 mL	24	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
12200017438	ABX PENTRA PRECITEST SOLUTION	30ml	2	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001769	ABX PENTRA ETCHING CP	25ml	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001789	ABX PENTRA CLEAN-CHEM 99 CP	99 mL	36	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001824	ABX PENTRA LDH CP	125	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001626	ABX PENTRA ALP CP	125	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001891	CUVETTE SEGM. RACK P400 (450)	450	72	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001907	ABX ENZYMATIC CREATININE CP	120	96	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001926	ABX PENTRA TRANSFERRIN CP	100	4	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001934	ABX PENTRA HDL DIRECT 100 CP	100	20	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001954	ABX PENTRA CALCIUM AS CP	250	15	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali

REFERENCE	DESCRIPTION	CONDITIONNEMENT	QTE	LIVRAISON	
				DELAI	LIEU
300032563	ABX Pentra Micro ALBUMIN 2 CP	150	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001616	ABX PENTRA CRP CAL	5 x 1mL	4	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001618	ABX PENTRA RF CAL	5 x 1mL	2	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001647	ABX PENTRA HDL CAL	2 x 1mL	2	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001648	ABX PENTRA CO2 CAL	3 x 3 mL	2	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001652	ABX PENTRA MULTICAL	10 x 3mL	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001927	ABX PENTRA SP CAL	5 x 1ml	4	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1300032565	ABX Pentra Micro ALB 2 Cal	3 x 2mL	2	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001678	ABX PENTRA LDL CAL	2 x 1mL	4	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001621	ABX PENTRA IMMUNO I CTRL L/H	2(1 x 3mL)	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001622	ABX PENTRA IMMUNO II CTRL L/H	2(1 x 3mL)	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001650	ABX PENTRA CO2 CONTROL	3 x 3 mL	1	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001653	ABX PENTRA N MultiControl	10 x 5mL	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001654	ABX PENTRA P MultiControl	10 x 5mL	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1300026187	ABX PENTRA CK 2 CONTROL	2 x 3 mL	1	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1220001967	ABX PENTRA MICRO ALB CTRL L/H	2 x 10mL	1	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210906013	ABX LYSEBIO 0,4L	0.4l	15	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210906003	ABX BASOLYSE II 1L	1l	30	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210903010	ABX CLEANER 1L	1l	20	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210901020	ABX DILUENT 20L	20l	30	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210206010	ABX EOSINOFIX 1L	1l	20	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
121062203	ABX DIFFTROL (2N)	3ml	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali
1210401005	ABX MINOCLAIR 0,5L	0.5l	6	6 mois et 72h à la Cmde	Hopital du Mali

LE FOURNISSEUR

17/6/25
ITL
BP. 53800
Pamako-Mali

AP Porto Novo 23/24 juin 1999

DÉCLARATION DE MODIFICATION
☐ de l'ENTREPRISE ☐ d'un ÉTABLISSEMENT
Identification, Activités, Dirigeants, Transfert, Fermeture

1 NOM : **LIMOUSI** PRÉNOMS : **Vincent Maurice**
2 DATE et LIEU DE NAISSANCE : 26/09/1948 à Bordeaux/Cirone (Mali), NATIONALITÉ (*) : Malienne
(*) Pour les étrangers, préciser titre de séjour et limite validité :
3 DOMICILE PERSONNEL ET POSTAL : Bko-Niaréla Rue 426
4 SITUATION MATRIMONIALE : Célibataire Marié Divorcé Veuf

CONJOINTS (*)				
	NOM - PRÉNOMS	Date - Lieu de mariage	Régime matrimonial	Clauses restrictives
Conjoint 1				
Conjoint 2				
Conjoint 3				

(*) Si toutes les informations ne peuvent figurer dans le tableau, une intercalaire doit être annexée et cette case cochée.
5 MODIFICATIONS : Préciser la nature, la date des modifications et les données anciennes :
- Extension d'activité : de **Commerçant détaillant** à **Commerçant Import-Export**

MODIFICATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

6 NUMÉRO RCCM : **MA.BKO.2004.A.1440** du 18/02/2004
ADRESSE OU NOUVELLE ADRESSE DU SIÈGE : Bko-Niaréla Rue 426 BPE : 3800 (Rép. du Mali)
En cas de TRANSFERT, indiquer l'ancienne adresse :
MODIFICATION DU NOM COMMERCIAL : Nouveau : **IL.T.L.** Ancien : **IL.T.L.**
MODIFICATION D'ACTIVITÉS : Activités supprimées : (préciser) **Commerçant détaillant**
Activités ajoutées : (préciser) **Commerçant Import-Export**

MODIFICATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT

NUMÉRO RCCM de l'établissement :
7 ADRESSE ou NOUVELLE ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :
Cet établissement est (préciser la date de modification) :
TRANSFÉRÉ : indiquer ancienne adresse et RCCM :
ACHETÉ : indiquer coordonnées et RCCM précédent exploitant :
VENDU : indiquer coordonnées (et éventuellement RCCM) nouvel exploitant :
FERMÉ : À compter du :
MODIFIÉ : Activités supprimées : (préciser)
Activités ajoutées : (préciser)
AUTRE (préciser) :

MODIFICATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS (autres que le commerçant)

8 PERSONNES, OUTRE LE DIRIGEANT, POUVANT ENGAGER L'ENTREPRISE :
1° - Nom, Prénom : Date, lieu de naissance : Nationalité :
Domicile personnel :
Préciser la date de modification : PRÉCISER : Partant, Nouveau, Restant - modifié
2° - Nom, Prénom : Date, lieu de naissance : Nationalité :
Domicile personnel :
Préciser la date de modification : PRÉCISER : Partant, Nouveau, Restant - modifié

Le SOUSSIGNÉ (préciser si mandataire)
demande à ce que la présente constitue

DEMANDE DE MODIFICATION AU R.C.C.M

La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application
de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef
soussigné qui a procédé à l'inscription le 07/07, sous le N° **MA.BKO.2010.M.3.2.2.3**

Fait à Bamako,
Le 07/07/2010

Signature



Republique du Mali
Pour Copie certifiée Conforme
l'Original qui nous a été Présenté
Bamako le
Le Maire de la Commune

27 DEC 2024

Ministère de l'Économie
et des Finances

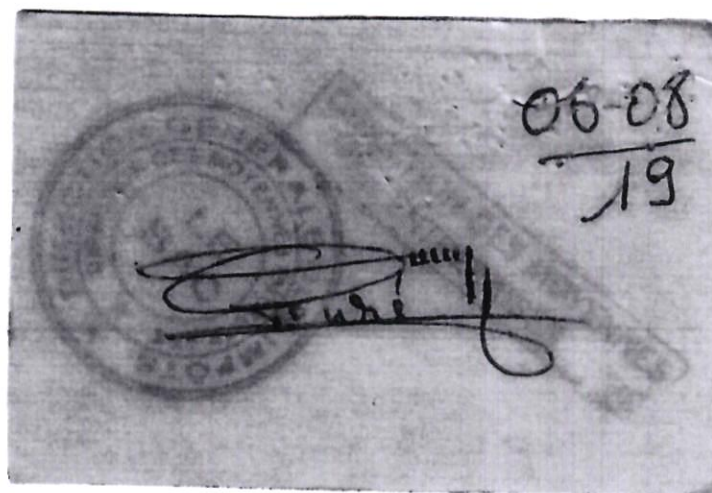
Direction Générale des Impôts

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION FISCALE

N° fiscal: 082215180V
LIMOUSI/ITL
VINCENT
VINCENT LIMOUSI/ITL
Né(e) le: 26 Août 1947
À: BORDEAUX
SERVICE: D.M.E
Immatriculé(e): 06 Octobre 2009

H



MAIRIE DE LA COMMUNE II
Pour copie certifiée conforme à
l'original qui nous a été présenté
Bamako, le...
LE MAIRE



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES IMPOTS DU DISTRICT
DE BAMAKO

CENTRE DES IMPOTS DES MOYENNES
ENTREPRISES 1 (RIVE GAUCHE)

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



**CERTIFICAT DE SITUATION FISCALE N° 20250324VK-298788 /MEF-DGI-DID-
CIME1-RG**

Le Chef de Centre des Impôts des Moyennes Entreprises 1 (RIVE GAUCHE) atteste que le
contribuable ci-dessous :

NIF :

082215180V

Nom ou Raison Sociale :

VINCENT LIMOUSI/ I T L

Secteur d'Activité :

Adresse :

IMM SYLLA RUE 426 PTE 125 NIARELA -
COMMUNE II

Structure de Gestion :

DID-CIME1-RG

est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement

En foi de quoi le présent certificat valable du

11/04/2025 au 11/07/2025

Lui est delivré pour servir et valoir ce que de droit.



Pour être valide, un timbre fiscal de 7500 CFA doit être apposé sur le présent certificat.



**ATTESTATION DE DECLARATION MENSUELLE
DE T.V.A ET TAXES ASSIMILEES**

N° 0400 / MEF - DGI - DID - CIME1-RG/ ANNEE 2025

Nom - Prénoms ou Raison sociale : **MONSIEUR VINTCENT/ LIMOUSI/ I TL, COMMERCE GENERAL**

Adresse du contribuable **NIARELA Tél.: 75 05 67 75**

N° d'immatriculation : **082215180V** N° d'inscription au Registre de Commerce : ⁽¹⁾ **MABKO2004 A1440**

Déclaration du mois de **Mai** 2025 Déposée le **14/05/2025** Payée le **14/05/2025**

Valable du **14/05/2025** au **15/06/2025** inclus.

Le contribuable est à jour de : ⁽²⁾

Ses déclarations à la date du **14/05/2025**

Ses paiements à la date du **14/05/2025**

(1) et (2) : Barrer la mention inutile

LE RECEVEUR

AMADOU ONGOIBA
Inspecteur des impôts



COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAMAKO

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE



CERTIFICAT DE NON FAILLITE

NOUS, AMIDOU TRAORE GREFFIER EN CHEF DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAMAKO, y demeurant,
soussigné :

VÉRIFICATIONS FAITES dans nos registres et répertoires
tenus à cet effet au Greffe du Tribunal de céans :



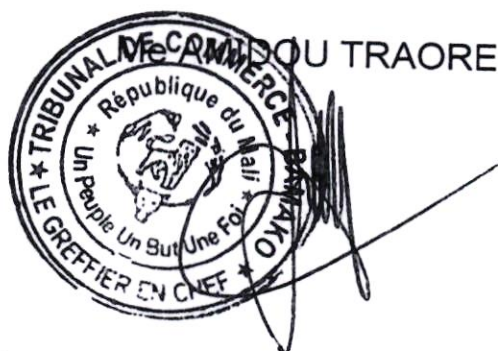
CERTIFIONS

Qu'il n'a été trouvé de liquidation, de faillite, de règlement
judiciaire, de cessation de paiement, de liquidation de biens, de faillite
personnelle, à ce jour concernant :

Monsieur **Vincent Maurice LIMOUSI** «Commerçant Import-
Export» à Bamako-Niaréla Rue 426 BPE : 3800 (République du Mali),
ayant pour nom commercial « **I.T.L** » immatriculé au Registre du
Commerce et du Crédit Mobilier de Bamako sous le N°
MA.BKO.2004.A.1440/ en date du 18/02/2004.

En foi de quoi, NOUS délivrons le présent **CERTIFICAT** pour servir
et valoir ce que de droit.

Fait à Bamako, le 07/04/2025
LE GREFFIER EN CHEF



Année 20. 25

REPUBLIQUE DU MALI

00000234

ON DES IMPOTS DE :

Centre des Impôts des Moyennes
Entreprises 1 Rive Gauche

CONTROLE DE :

Arrondissement de

Rôle n°

Article n°

FORMULE DE PATENTE

Valable du 01 JANVIER au 31 DECEMBRE 2025

Délivrée à M. VINCENT LIMOUSIN / ITI

Profession : IMPORT-EXPORT

Situation du Local : N. APÉLA Rue

NATURE DES DROITS	MONTANT	DATE ET N° QUITTANCE	MONTANT PAYE
Droit fixe	800.000		
Droit proportionnel	2.170.000	8018695	
MF - BIC :	52.500	du	
Cotisation CCM :	105.000	30/06/25	
Pénalités :	-		
TOTAL :	995.471		

A. 2 makale 1e. 30 AVRIL 2021

Le CHEF DE CENTRE

Trametes

MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL

HOPITAL DU MALI

N° / 0581 / MSDS - HM

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Bamako, le 30 MAI 2025

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'HOPITAL DU MALI

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR D'INNOVATION
TECHNOLOGIQUE ET LABORATOIRE (ITL)

Tel : 75 05 67 75

-BAMAKO-

Objet : Notification Provisoire de l'attribution du projet de marché relatif au marché à commande relatif à la fourniture de réactifs d'automates de biochimie et hématologie pour PENTRA 400, PENTRA XL80 de laboratoire (HORIBA) pour le compte de l'Hôpital du Mali.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous notifier, à titre provisoire, le marché cité en objet, pour le compte de l'Hôpital du Mali, pour un montant, Hors Taxes, de **Cent Trente Millions Deux Cent Trois Mille Deux Cent (130 203 200) F CFA**, pour un délai d'exécution de six (06) mois avec un délai de livraison de soixante-douze (72) heures à la commande à compter de sa date de notification au prestataire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma franche collaboration

La Directrice Générale



Mme DOUMBIA Sanata SOGOBA

Enseignant - Chercheur

Ampliations:

DGMP-DSP/CMP-MSDS-----P/Info;
H.M-----p/Suivi.

